

TARIFS 2021

Compétence assistance informatique aux collectivités (e-Magnus)

LES COTISATIONS:

Les montants des cotisations pour 2021 sont les suivants, l'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1^{er} janvier de l'année 2021 :

Communes	0,10 €/hab avec un minimum de 15 €an
EPCI, Groupement, SIE	50 € an

Le versement des cotisations se fera courant du second semestre de l'année sans prorata temporis. Ces cotisations ne sont pas assujetties à la TVA.

LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE:

La facturation de ces prestations est soumise à TVA.

Strate/catégorie	Montant annuel en €HT
<u>Communes</u> :	
Moins de 250 ou égal à 250	675
251 à 500	720
501 à 750	990
751 à 1 000	1 090
1 001 à 3 000	1 585
Supérieur à 3 000	1 810
Groupement/Syndicats/EPCI:	
Syndicats divers /CCAS	1 020
Communautés de communes	1 020
Centre de Gestion 70	1 160
GIP INSERTION	1 020
Ecole Départementale 70	565
DESTINATION70	1 020
COMINFO4	2 415
Collectivités mutualisées – Compte BLES:	
Compte BLES	108,50

Tarif pour un poste informatique supplémentaire : $M = Mn (1+5\% \times N)$

M : Montant total du au titre de l'année n pour N postes Mn : Montant de la maintenance annuelle pour un poste

N : Nombre de postes déclarés. Ce nombre sera actualisé en cas d'évolution.